

## La prison en procès

### Quarante-cinquième session des Rencontres internationales de Genève, consacrée à la prison

A fin octobre 2012 s'est tenue à Genève la 45<sup>ème</sup> session des rencontres internationales. Plusieurs experts de la prison et de la sanction pénale ont débattu des problèmes liés à l'enfermement, et de la nécessité de trouver des formes moins dommageables de sanction pénale. Sur la base de trois articles consacrés à cette rencontre parus dans *Le Temps* des 31.10.12 et 06.11.12, ainsi que dans *Le Courrier* du 30.10.12, nous faisons le point sur l'état des réflexions.

Synthèse : A-C. M-S

#### Conditions de détention

Les rencontres de Genève ont réuni des spécialistes de plusieurs pays d'Europe et des Etats-Unis. Pour *Le Courrier* (30.10.12), Christiane Pasteur a interviewé trois d'entre eux : Véronique Vasseur, ancienne médecin chef à la prison de La Santé à Paris, une réalisatrice française, Stéphane Mercurio, et Gabriel Mouesca, un ancien prisonnier politique, leader historique d'une organisation séparatiste basque. Elle les a interrogés sur l'état des prisons, en citant ces paroles d'Albert Camus : « *Nous ne pouvons juger du degré de civilisation d'une nation qu'en visitant ses prisons* ». La première réponse, celle de Véronique Vasseur, se porte tout d'abord sur la surpopulation carcérale : « *Nous comptons 20'000 détenus de plus qu'il y a 10 ans, il manque 10'000 places. On imite les USA. Comme les caisses de l'Etat sont vides on fait appel au privé pour construire de nouvelles prisons, qui sont louées à prix d'or, et qu'il faut ensuite remplir* ». Stéphane Mercurio enchaîne par cette remarque : « *que les prisons soient vétustes et délabrées ou modernes et inhumaines ne change pas réellement la donne : elles sont pensées exclusivement pour le châtiment* ». Gabriel Mouesca, lui, relève surtout « *l'atteinte aux droits et à la dignité de la personne. (...) la prison constitue un terrible gâchis humain et social.* »

Dans *Le Temps* (06.11.12), Fati Mansour rend compte du même colloque. Elle cite les propos de Véronique Vasseur : « *Je vois un psychotique qui lèche son ulcère variqueux à la jambe. Je lui dis qu'il n'est pas un chien. Il me répond : si, justement !* ». Ayant passé huit ans comme médecin chef à la prison de La Santé, Véronique Vasseur se dit convaincue « *que l'univers carcéral est un monde de souffrances et de décompensation dont il ne sort rien de bon* ». Fati Mansour cite également Gabriel Mouesca, qui se dit « *persuadé qu'on ne sort jamais de prison, que personne ne peut tourner cette page et que c'est une expérience qui marque à vie* ». Il pense en particulier aux humiliations, dont celle de la fouille à nu.

#### Rôle de la prison

Pour les interlocuteurs du *Courrier*, la prison est « *une solution de facilité pour tous les problèmes de la société (...)* On y met tout ce qui dérange » ; « *c'est une façon de répondre à la crise économique et sociale, de rassurer la population.* » Citant le sociologue Loïc Wacquant, l'un d'eux rappelle que « *l'Etat pénal est venu remplacer l'Etat social, avec un déplacement des budgets de l'un vers l'autre.* » Ils se montrent tous très sceptiques face à l'objectif de réinsertion. Pour Véronique Vasseur « *Ceux qui parviennent à se réinsérer ont une force mentale, un bagage intellectuel, ils sont croyants ou ont une famille très présente.* » Pour sa part, Gabriel Mouesca remarque que pour que la réinsertion soit effective, il faudrait d'abord avoir été inséré avant la prison ; « *Or la plupart des gens incarcérés ont toujours vécu en marge et cumulé les facteurs de pauvreté* ». « *La réinsertion est actuellement un*

*mensonge d'Etat* » ajoute-t-il. Egalement présent dans ces rencontres de Genève, Jean-Pierre Restellini remarque (toujours dans Le Courrier) qu' « *on a une propension à embastiller de plus en plus* ». Il déplore que les gens ne se rendent pas compte que les délinquants sont en même temps des victimes, et que trop peu de moyens soient alloués à la réinsertion. « *Les structures de nos prisons restent dans cette perspective de privation à but uniquement punitif en oubliant que c'est une perte de temps considérable.* »

### **Les systèmes pénitentiaires diffèrent selon les caractéristiques politiques des Etats**

Selon Fati Mansour (Le Temps, 06.11.12), les rencontres ont aussi mis en évidence les différences entre les systèmes pénitentiaires selon les régimes politiques des Etats. Ainsi, Nicola Lacey, professeure à Oxford remarque qu'en Angleterre et aux USA, pays à économie de marché très libérale, le nombre de détenus est en augmentation constante, spécialement aux USA où la courbe monte en flèche. « *A l'inverse, dans les pays à forte régulation, Allemagne, Danemark, Suisse, où l'éducation reçoit des moyens sur le long terme, le nombre des détenus reste assez stable depuis quarante ans.* ». Elle explique ensuite qu' « *aux Etats-Unis, le néolibéralisme a entraîné une insécurité pour les travailleurs peu formés qui vont se retrouver plus facilement exclus de la société. La prison est devenue un mécanisme de stockage de ces laissés-pour-compte.* » Elle rappelle enfin qu'aux USA, « *le nombre des prisonniers a quintuplé entre 1974 et 2009.* » En revanche, dans les économies régulées, la difficulté réside dans l'intégration des étrangers, en proportion beaucoup plus grande dans nos pays qu'aux USA. Dans les prisons américaines « *les détenus sont en majorité de jeunes hommes pauvres et noirs.* ». Selon elle, plusieurs variables entrent en ligne de compte pour expliquer l'intensité de la répression, telles que les régimes politiques, l'émergence de groupes de pression en faveur des victimes, la durée des mandats ou les contraintes constitutionnelles.

Déjà cité dans Le Courrier, Christian Nils Robert l'est également dans Le Temps. A ses yeux, les détenus sont « *des êtres fragiles et déconnectés* ». Il arrive qu'on condamne aussi des notables, mais c'est pour en faire des boucs émissaires. Pour lui, l'enfermement a « *une fonction sacrificielle* ». Il est rejoint par un autre intervenant, Philippe Combessie, professeur à l'université de Nanterre qui parle, lui d'une logique d'expiation. « *La prison opère une stigmatisation spécifique, tant en préventive qu'en exécution de peine* ». Selon ses recherches, « *la probabilité d'être incarcéré si on est d'origine étrangère est sept fois plus élevée en France, on en fait des gibiers de prison, des cibles faciles, car souvent isolées et privées de soutien.* » Mais selon lui ces formes graves d'enfermement ne concernent que quelques condamnés. Ce n'est pas forcément le cas en Suisse, remarque Fati Mansour, puisque les internements à durée indéterminée ou à vie sont en forte augmentation.

### **Des alternatives à la prison**

La question des alternatives à la prison n'apporte pas des réponses vraiment nouvelles. Les intervenants privilégient, pour les petites peines, la possibilité d'exécuter sa peine hors des prisons, ce qui ferait diminuer de moitié le taux de récidives, que ce soit avec le bracelet électronique ou les travaux d'intérêt général. En majorité, ils ne se prononcent pas pour l'abolition de la prison. Seul Gabriel Mouesca est de cet avis : « *Ceux qui connaissent la prison ne peuvent qu'être pour son abolition* ». Selon lui, « *tous les indicateurs montrent que la prison est un outil contreproductif et dangereux* ». Les autres admettent que pour des criminels dangereux il n'y a pas d'autres solutions. Pourtant, comme le relève Pauline Cancela dans la même page du Courrier (30.10.12), citant Christian Nils Robert : « *La prison n'a démontré aucun résultat fiable, que ce soit en matière de dissuasion générale ou en regard de l'espoir qu'un détenu ne recommence pas* ». Si en Suisse, le taux de récidive est de 20% dans l'année qui suit la condamnation, il semble que ce taux augmente fortement chez les multirécidivistes. Pour Jean-Pierre Restellini (même article), l'alternative devrait être le modèle de la communauté thérapeutique du type de La Pâquerette à Genève. Christian-Nils Robert estime qu'il faudrait « *prendre le mal à la racine, [en remettant] en question le recours à la détention provisoire* », mais aussi en proposant de « *réglementer le marché de la drogue et d'octroyer des permis de travail* », ce qui serait plus efficace. « *Depuis trois siècles, la prison est*

*immuable dans ses défauts, déplore-t-il, alors que nos démocraties ont constamment évolué. »* Interrogé sur la question de savoir si la prison est un concept mort, Jean-Pierre Restellini de conclure : *« celle qui emprisonne à court terme, oui ! »*

Egalement présent aux rencontres de Genève, Bernard Bertossa, selon Le Temps (06.11.12) croit à la prison. Il *« reste convaincu que la fonction essentielle et légitime de la peine est la prévention générale, ou, dit plus trivialement, la peur du gendarme. »* Encore faut-il que les peines soient suffisamment sévères pour être dissuasives. A son avis, ce n'est pas le cas en Suisse *« notamment pour les petits délinquants multirécidivistes ou, dans la pratique, en matière de criminalité routière »*. Il admet cependant que *« la répression a échoué dans le domaine des stupéfiants, et même engendré un surcroît de criminalité »*. La question de l'efficacité dissuasive des lourdes peines de prison est très disputée. *« On sait par exemple que les Etats américains qui pratiquent la peine de mort n'enregistrent aucune baisse des crimes. Pire, les sanctions très sévères peuvent, souligne André Kuhn, professeur de criminologie, provoquer une désinhibition des citoyens et les encourager à passer à l'acte. »* Pour ce dernier, une alternative à la prison et à la répression est à chercher du côté de la médiation pénale. On parle alors d'une *« justice restauratrice »*, qui permet aux auteurs et aux victimes de s'entendre, plutôt que de privilégier la répression.

Invité lui aussi aux Rencontres internationales de Genève, l'homme d'affaires français et ex-détenu Pierre Botton explique, dans une interview au Temps (31.10.12, propos recueilli par Fati Mansour) le projet d'alternative à la prison sur lequel il travaille, ou plutôt projet expérimental de prison alternative. Il rappelle tout d'abord quel choc la prison a représenté pour lui : les geôles françaises l'ont *« massacré »* au point de le conduire vers la tentative de suicide. *« Il y a en France 59% de récidives dans les cinq ans qui suivent une libération. Ce chiffre montre les effets dévastateurs de l'environnement carcéral. En prison, on se fait agresser pour un regard. C'est le monde de la violence et celle-ci se perpétue ensuite à l'extérieur. »* C'est donc surtout contre ce choc carcéral qu'il estime nécessaire de prendre des mesures. A commencer par *« un minimum de respect de la personne, pour que la sanction soit comprise »*. Concrètement, cela a commencé par *« un banc pour que le nouvel arrivant puisse s'allonger en cellule ; un film de sept minutes pour qu'il sache ce qui l'attend ; la possibilité d'appeler ses proches sous contrôle »*. Puis cela pourrait déboucher sur une nouvelle prison avec le projet *« Ensemble contre la récidive »* dans le département du Jura. *« Le centre « ensemble contre la récidive » vise à donner d'emblée un cadre à des délinquants volontaires, condamnés à des peines inférieures à 5 ans, qui n'auront commis ni crimes sexuels ni crimes de sang. Il s'agira de les évaluer, les former, les soigner et leur redonner l'estime d'eux-mêmes. Ils devront travailler et ils seront payés sur la base du SMIC. »*

Ce qui ressort de ces interventions, au-delà de la critique de la prison et de la nécessité de chercher de meilleures approches de la délinquance, c'est la relative impuissance vis-à-vis des cas les plus graves. Dans le projet de Pierre Botton aussi, la limite est bien définie entre ceux que l'on espère pouvoir aider et ceux qu'on laisse de côté, auteurs de crimes sexuels ou crimes de sang. De même, d'autres experts n'ont pas d'autres solutions que l'enfermement pour les condamnés les plus dangereux. L'aménagement des petites peines, c'est bien, mais pour les autres, faudra-t-il continuer à interner à vie sans perspectives de sortie ? C'est aussi dans ce sens que conclut Fati Mansour (06.11.12) : *« A l'issue de ces débats, le verdict est sans grande nuance. La prison est déclarée coupable de bien des maux. A défaut d'imaginer pouvoir renoncer totalement à l'enfermement, la question de savoir comment rendre celui-ci plus décent et moins vain mériterait assurément un autre colloque. »*